



# Programme Paysages éducatifs en Suisse Lancement de la phase II (2015–2018)

«L'école n'est pas en mesure d'apporter à l'enfant tout ce dont il a besoin pour réussir sa vie et être épanoui. Si les acteurs scolaires et extrascolaires s'unissent pour créer un paysage éducatif local et pour mettre en place une coopération systématique, alors la société sera capable de maîtriser les enjeux futurs de l'éducation. Le but est de développer ensemble une éducation de qualité à tous les niveaux pour les enfants et les adolescents.»

**SANDRO GIULIANI** DIRECTEUR JACOBS FOUNDATION

# Matières

<b>Le principe des paysages éducatifs</b>	4
Univers éducatifs	4
Quel est l'avantage d'un paysage éducatif ?	4
Coopération au sein d'un paysage éducatif	5
<b>Le programme «Paysages éducatifs en Suisse»</b>	6
Objectifs	6
Champs d'action pour les projets	6
Pilotage du programme	7
Phase pilote (2012 – 2016)	8
<b>Phase II: étape de transfert (2015 – 2018)</b>	9
Accompagnement du processus	10
Financement	10
Rôles au sein du programme	11
<b>Étapes suivantes</b>	13
<b>Avons-nous éveillé votre intérêt? L'essentiel en bref</b>	14

La présente publication s'effectue sous réserve de l'approbation finale du Conseil de la Fondation Jacobs, qui aura lieu en mai 2014.

# Le principe des paysages éducatifs

La notion de paysage éducatif décrit un concept relevant de la politique de la jeunesse et de l'éducation. Un tel paysage vise à offrir aux enfants et aux adolescents de meilleures conditions de formation et une variété d'options éducatives. Bon nombre d'acteurs se préoccupent de l'accueil, de l'éducation et de la formation de nos enfants. S'ils se constituent en réseau et renforcent leur collaboration, il est fort probable que ce but sera atteint plus facilement.

La Fondation Jacobs a soutenu la mise en place de paysages éducatifs en Allemagne dans le cadre du programme «Lebenswelt Schule». Les quatre communes modèles concernées ont mis en place avec succès leur paysage éducatif. C'est pourquoi la Fondation Jacobs a également lancé l'idée des paysages éducatifs en Suisse, initiative qui s'accompagne d'un site Internet dédié: [www.paysages-educatifs.ch](http://www.paysages-educatifs.ch)

## Univers éducatifs

Pour pouvoir gagner leur place dans le monde du travail et dans la société, les enfants et les adolescents doivent faire preuve de solides connaissances fondamentales, mais également de compétences relationnelles et sociales, afin qu'une fois parvenus à l'âge adulte, ils puissent trouver leur propre voie et devenir autonomes.

L'école, à elle seule, n'est pas en mesure de répondre aux exigences éducatives toujours plus élevées dans une société en constante évolution. Même si son rôle est primordial, elle ne peut ni ne doit endosser la responsabilité de dispenser seule une formation globale aux enfants et aux adolescents. L'éducation ne se limite pas à un processus d'apprentissage formel se déroulant dans une école; elle s'inscrit également dans le cadre familial et dans celui des loisirs; elle consiste également, de manière non formelle, dans les nombreuses offres de nature éducative destinées aux enfants et aux adolescents.

Ces différents environnements d'apprentissage au sein desquels les enfants et les jeunes évoluent, représentent un complément éducatif important. Dans l'optique d'une éducation complète, il s'agit donc de solliciter de manière optimale et complémentaire les compétences des différents acteurs. De nouvelles observations scientifiques ont également montré que les capacités non cognitives ont une influence directe sur le bon déroulement des acquisitions cognitives.

## Quel est l'avantage d'un paysage éducatif?

Il existe un lien entre les aptitudes scolaires de l'enfant et *leur utilité économique, qui est mesurable* et dont toute la société bénéficie. Mais ce n'est pas tout: ce lien existe également pour les capacités telles que la maîtrise de soi, la persévérance et la stabilité émotionnelle.

L'analyse du rapport PISA 2009 révèle que les pays dans lesquels les différents acteurs du domaine de la formation se sont rassemblés au sein d'un réseau dense et étendu, obtiennent de *meilleurs résultats PISA*.

La collaboration entre partenaires d'un paysage éducatif (familles, institutions extrascolaires et écoles) permet de définir et de réaliser des objectifs obligatoires pour l'encouragement de tous les enfants et adolescents dans le cadre public de la société civile, et d'*utiliser les ressources financières de manière plus cohérente et plus ciblée*.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Vous trouverez les explications scientifiques de ces arguments sur la page Internet [www.paysages-educatifs.ch/recherche-scientifique](http://www.paysages-educatifs.ch/recherche-scientifique). Ceux mentionnés ici proviennent des articles suivants: *Tout est dans la durée!* (Daniel Schunk), *PISA 2010: principaux résultats - importance des paysages éducatifs* (Ernst Buschor) et *Le jeu, le sport et la règle de trois - quel rendement pour la société?* (Ernst Fehr).

«L'éducation produit tout son potentiel de bien-être lorsqu'elle considère les éléments cognitifs et non cognitifs du processus d'apprentissage comme un tout indissociable.»

ERNST FEHR PROFESSEUR D'ÉCONOMIE

### Coopération au sein d'un paysage éducatif

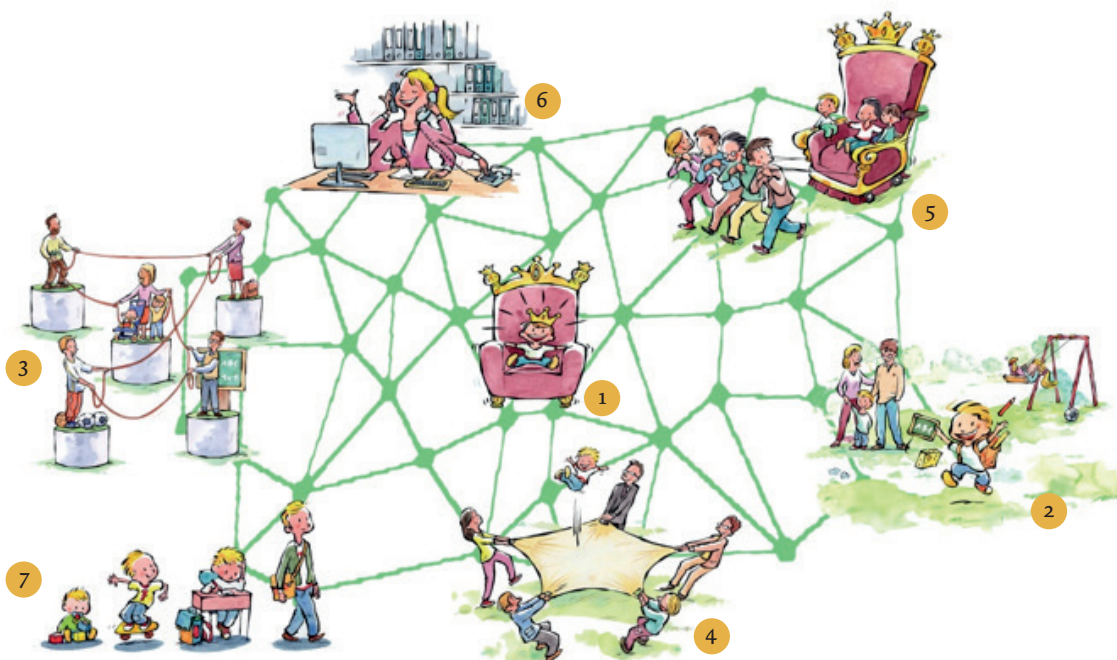
L'exigence de coordination ne signifie cependant pas qu'il faille supprimer les responsabilités. Il s'agit plutôt de trouver l'équilibre dans la répartition des tâches. La famille sous toutes ses formes dans notre contexte culturel hétérogène ne peut et ne doit pas être remplacée, mais il est vrai qu'elle dépend, à des degrés divers, d'un soutien externe.

Le but est de mettre en place un réseau local et une coordination améliorés entre toutes les offres éducatives et, finalement, d'aboutir à un changement de mentalité chez tous les acteurs, de manière à ce que ces derniers se sentent collectivement responsables de tous les enfants

et adolescents. Au sein d'un paysage éducatif, le mode d'organisation est secondaire. Il en va prioritairement de l'enfant avec ses aptitudes, ses besoins et son potentiel, tous ces éléments devant faire l'objet de mesures d'encouragement communes. Il est donc nécessaire de changer le paradigme applicable à l'école, car à l'avenir, la formation ne sera plus le «seul» fait de l'école et de son cadre formel, mais de l'ensemble de la communauté. Le moteur principal de ces actions est la commune au sens politique, qui agit en tant qu'instance officielle représentant les préoccupations des acteurs scolaires et extrascolaires du monde éducatif.

Cependant, toute forme de coopération n'est pas forcément assimilable à un paysage éducatif. Ce dernier se distingue par les sept caractéristiques suivantes:

1. Il place l'enfant au centre des préoccupations.
2. Il comprend des environnements formateurs de type formel, informel et non formel.
3. Les acteurs scolaires et extrascolaires sont reliés en réseau.
4. Le paysage éducatif est le fruit d'une volonté politique et
5. poursuit des objectifs communs.
6. Il est de nature professionnelle et
7. est mis en place dans une optique à long terme.



# Le programme «Paysages éducatifs en Suisse» de la Fondation Jacobs

La société suisse est marquée notamment par les mouvements migratoires, la mondialisation, l'évolution démographique et une complexité toujours plus grande, de sorte que les défis deviennent toujours plus grands lorsqu'il s'agit d'équilibrer les chances pour tous en matière éducative. Dans cette optique, il est de plus en plus important de combiner l'éducation scolaire et les apports extrascolaires, et de mettre en place des canaux de coopération.

Grâce son programme «Paysages éducatifs en Suisse», la Fondation Jacobs encourage une collaboration systématique de la part des acteurs scolaires et extrascolaires faisant partie d'un paysage éducatif local, afin d'offrir aux enfants et aux adolescents de meilleures chances de formation et de développement.

## Objectifs

Tous les enfants et adolescents doivent bénéficier des mêmes chances de recevoir une éducation complète et de bonne qualité. Le but est de renforcer leur capacité à faire face à la vie et ainsi leur permettre de mieux s'intégrer dans l'école, au sein de la société et dans le milieu professionnel. À cet égard, le développement de leurs compétences sociales, relationnelles et linguistiques est crucial. Un tel cadre doit également déboucher sur de meilleurs résultats scolaires et sur une diminution des interruptions du parcours éducatif et des exclusions scolaires.

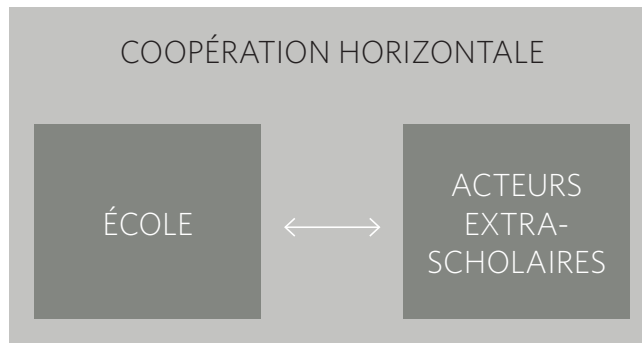
Les divers acteurs éducatifs scolaires et extrascolaires, dont les parents, doivent être reliés en réseau et pouvoir collaborer de manière optimale et pérenne.

Les groupes cibles visés en priorité sont les enfants et les adolescents âgés de 4 à 16 ans.

## Champs d'action pour les projets

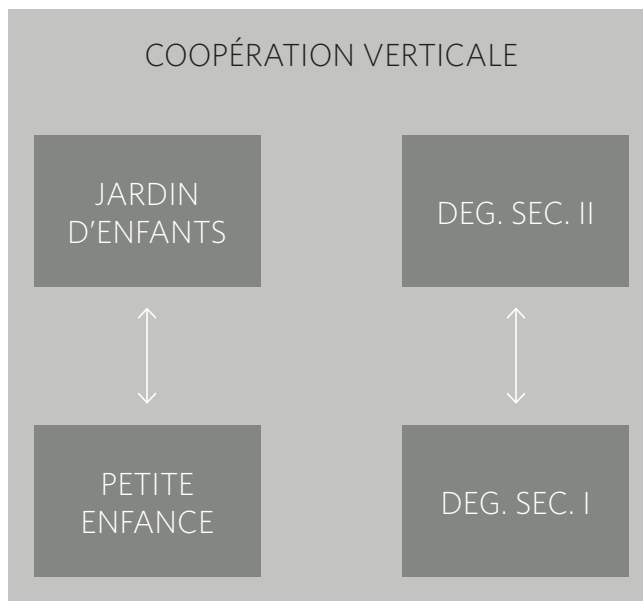
Chaque commune étant différente, elle met en place le paysage éducatif précis qui représente la solution optimale pour l'encouragement de ses propres enfants et adolescents. Le programme Paysages éducatifs en Suisse définit le cadre adéquat et les champs d'action essentiels en vue de la coopération souhaitée.

Pour chaque projet de paysage éducatif, il s'agit tout d'abord d'établir la collaboration horizontale. Par cette expression, il faut comprendre la coopération de tous les acteurs locaux concernés par les enfants d'une catégorie d'âge précise. Il s'agit de mettre en place un système d'entraide réunissant divers acteurs éducatifs tels que les parents, les écoles, les clubs de sport et les institutions de jeunesse.



Dans une deuxième phase, le projet de paysage éducatif doit viser une coopération verticale. Ce terme désigne la collaboration entre les différents acteurs accompagnant le parcours éducatif des enfants et des adolescents, de sorte qu'il en résulte une chaîne éducative constituée de maillons s'articulant harmonieusement entre eux. En voici deux exemples: parents – structures d'accueil de jour – écoles enfantines, ou école secondaire – orientation professionnelle – économie. Le programme Paysages éducatifs en Suisse met au choix deux variantes de la coopération verticale:

- Début de la scolarité: passage de la petite enfance à l'école enfantine.
- Fin de la scolarité obligatoire: transition du degré secondaire I vers le degré secondaire II.



### Pilotage du programme

Afin que ce nouveau principe d'action soit bien établi en Suisse, il faut qu'il bénéficie du soutien de la part d'un bon nombre de professionnels et d'organisations jouant un rôle essentiel. C'est pourquoi le Conseil de la Fondation Jacobs a confié la gestion du programme à un groupe d'experts.

Ce groupe de pilotage national est constitué du directeur de la Fondation Jacobs, mais aussi d'un délégué du Conseil de fondation des organisations suivantes:

- CDIP, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- CDAS, Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
- L-CH, association faîtière des enseignants et enseignantes
- OFAS, Office fédéral des assurances sociales
- CSAJ, Conseil suisse des activités de jeunesse.

Le groupe de pilotage élabore le programme et choisit en particulier les cantons et les projets retenus pour le programme. Il sera complété dès janvier 2014 par des représentants d'autres associations nationales.

### Phase pilote (2012 – 2016)

Trois cantons prennent part à la première phase du programme Paysages éducatifs en Suisse et trois projets locaux ont été retenus dans chacun d'eux. Trois communes participent au programme dans le canton de Zurich, tandis que trois paysages éducatifs axés sur les écoles verront le jour dans le canton de Bâle-Ville. En plus de la coopération horizontale, tous ces projets se concentrent sur le champ d'action «transition petite enfance – école enfantine». Dans le canton de Fribourg, deux districts et un quartier de la ville de Fribourg ont été retenus pour développer un projet de paysage éducatif. Le volet «transition petite enfance – école enfantine» est également celui auquel le quartier en question a souscrit, alors que les districts participants souhaitent améliorer la transition entre le degré secondaire I et le degré secondaire II.

### PROJETS PILOTES

#### Canton de Zurich

Commune d'Oberglatt  
Commune d'Oetwil am See  
Ville de Dübendorf

#### Canton de Fribourg

District de la Glâne  
District de la Veveyse  
Quartier de Fribourg-Schoenberg

#### CANTON DE BÂLE-VILLE

École primaire de Thierstein  
École primaire de St.Johann/Volta  
École primaire de Wasgenring

Tous les projets sont décrits sur le site [www.paysages-educatifs.ch](http://www.paysages-educatifs.ch).





# Phase II: étape de transfert (2015–2018)

Au cours de la phase II, jusqu'à 15 projets supplémentaires peuvent être intégrés au programme Paysages éducatifs en Suisse.

Les cantons peuvent choisir entre deux rôles distincts. Dorénavant même des communes (voire des quartiers ou des districts) peuvent participer au programme si un canton n'apporte pas de financement aux projets locaux.

## UN CANTON AGISSANT COMME PARTICIPANT DU FINANCEMENT

- finance (partiellement) les coûts d'un projet local
- met le programme au concours sur son territoire et participe à la sélection des projets
- coordonne les projets de paysage éducatif sur son territoire
- conclut une convention de collaboration avec la Fondation Jacobs
- est l'interlocuteur privilégié de la Fondation Jacobs

## UN CANTON AGISSANT COMME FACILITATEUR

- soutient le programme sur le plan du principe et, par conséquent, au niveau politique
- soutient la Fondation Jacobs lors de la mise en œuvre du programme dans un canton
- soutient au possible les projets de paysage éducatif au niveau professionnel dans un canton
- ne met aucune ressource à disposition pour les projets

*Les projets peuvent être mis en place par une commune, un quartier, un district ou une région (c.-à-d. plusieurs communes réunies). À noter que la présence d'une instance politique soutenant le projet est nécessaire.*

## LE PROJET

- est sélectionné en commun par le canton et le groupe de pilotage
- est financé, au moins en partie, par le canton, les moyens sont attribués par la Fondation Jacobs au projet par l'intermédiaire du canton
- fait éventuellement l'objet d'un contrat avec le canton

## LE PROJET

- est sélectionné par le groupe de pilotage
- prévoit le financement d'au moins 50% de ses propres coûts et obtient des moyens directement de la Fondation Jacobs
- comprend la conclusion d'une convention de collaboration avec la Fondation Jacobs
- est le canal de communication privilégié de la Fondation Jacobs

### Accompagnement du processus

Chaque projet de paysage éducatif bénéficie d'une assistance et d'un suivi professionnels du processus. Les accompagnants de processus, indépendants, sont mandatés et financés par la Fondation Jacobs. Pour l'ensemble de la période de projet 2015–2018, 160 heures d'assistance-conseil sont offertes.

L'accompagnant, qui a une vue d'ensemble sur le processus, stimule la réflexion. Il s'applique à faire avancer le processus de développement et veille en particulier à assurer le suivi des objectifs et une participation équitable de tous les acteurs. L'accompagnant du processus n'est le directeur du projet ni un membre d'un groupe de travail ou du groupe de pilotage, il n'est pas habilité à prendre des décisions et il n'exécute aucune tâche administrative ou touchant à la substance du projet.

L'accompagnant dispose d'une expérience approfondie de la coordination, celle-ci pouvant s'avérer délicate lorsqu'il s'agit de processus innovants et complexes. Son expertise concerne les domaines de la communication, de la coopération, de l'organisation de processus et de la gestion de projets. Il anime les réunions, les ateliers de travail ou les manifestations, et grâce à des méthodes adéquates, il aide à maîtriser la planification, l'organisation, le pilotage et le contrôle des activités. Avec l'équipe chargée du processus, ils conviennent d'un mode d'implication dans le projet.

### Financement

La Fondation Jacobs finance au maximum 50% des coûts de réalisation du projet au niveau local. Pour chaque projet, elle met à disposition CHF 80'000 pour financer les frais de personnel et de fonctionnement sur toute la période de quatre ans si la commune ou le canton investit le même montant. La commune peut aussi investir en mettant à disposition des ressources humaines.

L'argent est versé au compte du projet par l'intermédiaire du canton si celui-ci participe au financement du projet. La Fondation Jacobs n'effectue aucun versement direct au compte du projet. Les versements de la Fondation Jacobs au canton sont calculés en fonction du nombre de projets retenus.

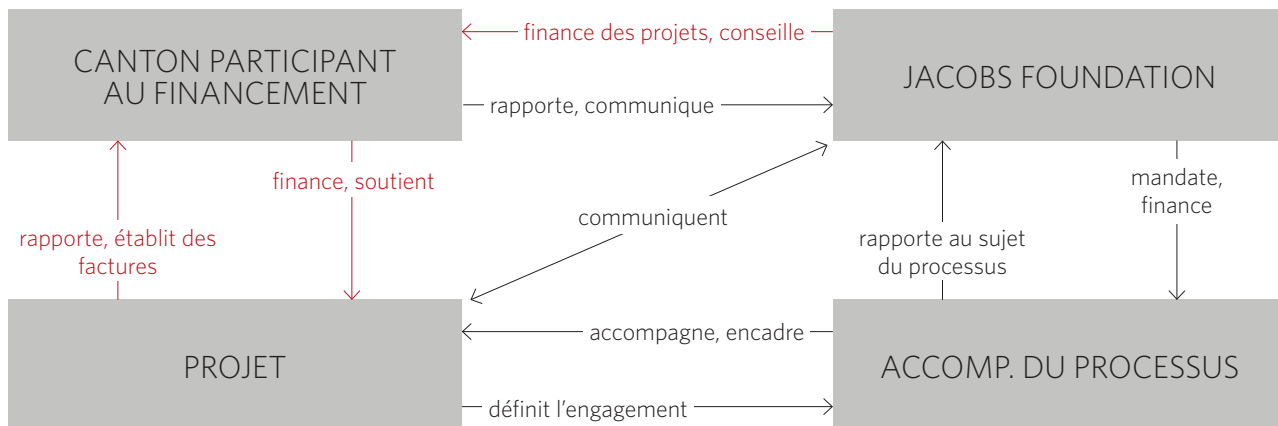
Si le canton agit comme facilitateur, le projet fait l'objet d'une convention de collaboration avec la Fondation Jacobs. Dans ce cas, cette dernière verse l'argent directement à la commune, à la ville, au district ou à la région.

En plus la fondation Jacobs finance l'accompagnement du processus à 100 %, ainsi que l'atelier de faisabilité pour chaque projet, la communication nationale du programme, les congrès et les rencontres d'échange.

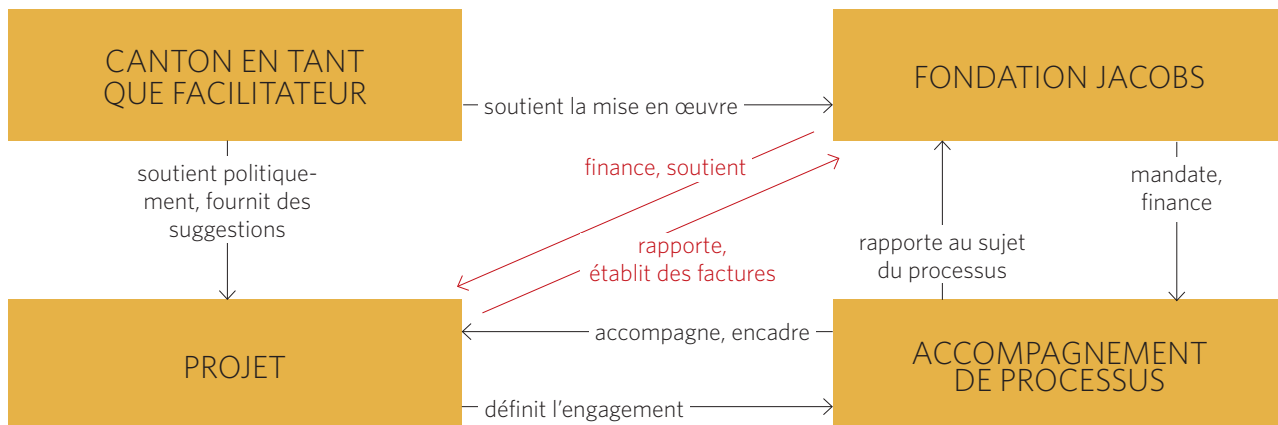
	Coûts en CHF par an	Coûts en CHF sur 4 ans	Participation maximale de la Fondation Jacobs, en CHF
Chef de projet local	30'000	120'000	60'000
Frais de fonctionnement	10'000	40'000	20'000
<b>Total</b>	<b>40'000</b>	<b>160'000</b>	<b>80'000</b>

### Rôles au sein du programme

Lorsqu'un canton participe au financement des projets, la Fondation Jacobs conclut avec lui une convention de collaboration. Le canton décide si, de son côté, il souhaite conclure un contrat concernant le ou les projets se déroulant sur son territoire.



Lorsque le canton intervient à titre de facilitateur et qu'il soutient politiquement le programme, la Fondation Jacobs conclut une convention de collaboration avec la commune.



### **Tâches du canton**

- Soutenir la fondation Jacobs pour le lancement du concours des projets
- Accompagnement et soutien des projets au niveau local
- Relations publiques

En outre, si le canton participe au financement:

- coordination des projets au sein du canton: information, accompagnement et mise en réseau
- établissement d'un rapport semestriel à l'intention de la Fondation Jacobs
- mise à disposition des moyens financiers de la Fondation Jacobs et du canton, vérification des factures du projet.

### **Tâches dévolues au projet**

- Établir par convention les modalités d'accompagnement du processus
- Définir les objectifs
- Mettre en place la direction et la structure du projet
- Planifier et mettre en œuvre le projet, assurer la communication
- Établir un réseau avec les autres projets de paysage éducatif (participer aux réunions de spécialistes et aux rencontres de réseautage)
- Établir un rapport semestriel à l'intention de la Fondation Jacobs ou du canton (y compris décompte des moyens utilisés)

### **Tâches dévolues à l'accompagnement de processus**

- Fournir des conseils et un soutien pour les projets
- Apporter un regard extérieur et susciter la réflexion
- Viser les objectifs et favoriser la participation
- Fournir une aide pour la planification, l'organisation, le pilotage et le contrôle
- Animer les réunions lors des workshops et des événements

### **Tâches dévolues à la Fondation Jacobs**

- Concevoir le programme et le publier
- Participer au financement des projets
- Mandater les accompagnants de processus
- Soutenir les cantons et les projets
- Organiser les conférences pour spécialistes et les réunions de réseautage
- Relations publiques
- Mettre à jour les informations concernant les paysages éducatifs sur le site [www.paysages-educatifs.ch](http://www.paysages-educatifs.ch)

# Étapes suivantes

Au mois d'octobre 2013, le Conseil de la Fondation Jacobs a donné son feu vert à la planification de la phase II du programme Paysages éducatifs en Suisse.

DÉCISION CONSEIL DE FONDATION	10 mai 2014 Le Conseil de la Fondation Jacobs prend une décision définitive concernant le financement de la phase II du programme.
BUDGET ÉTABLI	Mai/juin 2014 Le canton et/ou la commune inscrit quelque CHF 80'000 par projet dans son budget pour les années 2015 à 2018 (CHF 20'000 par an).
DÉPÔT DE LA DEMANDE DE PROJET	<b>D'ICI AU 30 JUIN 2014</b> Les avant-projets sont remis à la Fondation Jacobs. Le formulaire de demande peut être obtenu à l'adresse <a href="mailto:paysageseducatifs@jacobsfoundation.org">paysageseducatifs@jacobsfoundation.org</a> .
WORKSHOPS DE FAISABILITÉ	<b>15/22/29 AOÛT 2014 ET 5/19 SEPTEMBRE 2014 (VEUILLEZ NOTER CES DATES)</b> Les ateliers de travail sur une journée entière ont lieu dans les régions concernées. Il est souhaité qu'environ 5 à 10 acteurs scolaires et extrascolaires pour chaque projet y participent. Les dates seront fixées début juillet 2014.
SÉLECTION DES PROJETS	Octobre 2014 Les projets sont sélectionnés par le groupe de pilotage du programme. Si le canton participe au financement des projets, il prend part à la sélection.
CONCLUSION DU CONTRAT	D'ici décembre 2014 Le canton ou la commune (voire le quartier, le district ou la région), par le biais des représentants politiques concernés, conclut une convention de collaboration avec la Fondation Jacobs.
DÉMARRAGE DU PROJET	1er janvier 2015 Les projets démarrent.
FIN DU PROGRAMME	31 décembre 2018 Fin de la phase II du programme Paysages éducatifs en Suisse.

# Avons-nous éveillé votre intérêt? L'essentiel en bref.

Une commune (ou un quartier, un district, une région, autrement dit plusieurs communes réunies) peut déposer un avant-projet (formulaire de demande) d'ici au 30 juin 2014 auprès de [paysageseducatifs@jacobsfoundation.org](mailto:paysageseducatifs@jacobsfoundation.org) si...

... elle entend atteindre les objectifs suivants pour ses enfants et ses adolescents:

- améliorer leur capacité à faire face à la vie, leur intégration et leur place dans la société, et
- accroître leurs compétences cognitives, relationnelles et émotionnelles, et ainsi favoriser leurs performances scolaires, et
- lutter contre les interruptions dans le parcours éducatif et les exclusions scolaires;

... souhaite optimiser et pérenniser le réseau de relations horizontales et verticales (cf. champs d'action) entre tous les acteurs se préoccupant du bien-être des enfants et des adolescents, et si elle est prête à accorder à ces acteurs le temps nécessaire;

... elle a la volonté politique de mettre en place un paysage éducatif, autrement dit si des représentants des instances politiques concernées (affaires sociales et éducation) sont prêts à conclure un contrat avec la Fondation Jacobs d'ici fin 2014;

... la volonté existe également de la part d'autres acteurs concernés pour constituer un paysage éducatif, autrement dit si des représentants des parents, des écoles et des intervenants extrascolaires sont prêts à collaborer au projet et à mettre en place une coopération horizontale et verticale durable;

... le canton soutient le programme Paysages éducatifs en Suisse, soit sur le plan politique, soit simplement sur le principe («rôle de facilitateur») ou s'il participe également au financement des projets («co-financement»)

... elle est disposée à investir quelque CHF 20'000 par an pour le projet (éventuellement en partenariat avec le canton);

... elle est prête à mettre en place un paysage éducatif pérenne.

La préférence est accordée aux projets émanant d'une commune, d'un quartier, d'un district ou d'une région si

- l'école et les acteurs extrascolaires ont déjà un historique de coopération entre eux,
- ces zones comptent une proportion élevée de familles socialement défavorisées et
- des objectifs clairs existent.

Une attention particulière est également accordée à ce que les projets retenus soient répartis dans toute la Suisse.

# Informations concernant les paysages éducatifs

Vous trouverez de plus amples informations concernant le principe des paysages éducatifs et le programme «Paysages éducatifs en Suisse» à l'adresse:

**PAYSAGES-EDUCATIFS.CH**  
Un programme de la Jacobs Foundation

Pour toutes questions :

**Jacobs Foundation**

Fabienne Vocat

Direction de projet «Paysages éducatifs en Suisse»  
Seefeldquai 17, case postale, 8034 Zurich

Tél. 044 388 61 10

[paysageseducatifs@jacobsfoundation.org](mailto:paysageseducatifs@jacobsfoundation.org)

**Jacobs Foundation**

Seefeldquai 17  
Case postale  
CH-8034 Zurich

*paysageseducatifs@jacobsfoundation.org*  
*www.paysageseducatifs.ch*